

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal.

Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an 3
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

Compagnie du Tramway à vapeur de Paris à Saint-Germain
SERVICE DES TRAINS

du 11 Avril 1897 au 2 Novembre inclus
Départ de Paris-Etoile pour Nanterre : à 6 h. 45' matin, et, à partir de 7 h. 45' matin, deux départs par heure, à l'heure 45, et à l'heure 15', jusqu'à 11 h. 45 m., du soir. — Départ de Nanterre pour Paris-Etoile : à 6 h. 51 matin, 7 h. 51 m. matin, et à partir de 8 h. 51 matin, deux départs par heure, à l'heure 51, et à l'heure 21, jusqu'à 11 h. 21 m. du soir.

ANNONCES & AVIS DIVERS

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE la Fraternelle
-:- Parisienne

10% au moins meilleur marché que toutes les autres Compagnies
EXPLOSION DU GAZ & DE LA POUDRE
GRATUITEMENT
S'adresser à **M. G. GASTAL**
16, Rue Fernando — NANTERRE

PRÊTS sur signature, à toutes personnes solvables. — Discretion. — Ecr. Caisse d'Escompte, 10, rue Joubert. Paris.

PHARMACIE Centrale du Nord
LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS
232 et 234 Rue Lafayette.
BREVETÉS EN FRANCE.
CATALOGUE FRANCO (300 pages).
TÉLÉPHONE — USINE & ST-DENIS
Dépôt Général du FER GAPPARD

VINS NATURELS. — Les personnes qui croient ne pas pouvoir se procurer du bon vin à Nanterre, sont dans l'erreur, pour ma part, je peux leur assurer que tous les vins que je vends au n° 5 de la rue du Chemin-de-Fer, au litre et en fûts, sont de provenance directe des propriétaires, et, par conséquent naturels. Il s'en trouve pour tous les goûts et pour toutes les bourses, depuis 36 fr. la pièce jusqu'aux prix les plus élevés, les meilleurs crus de Carthage, Bordeaux, Bourgogne et du Midi. Le grand succès qu'obtient ma maison vient de ce qu'elle livre toujours les mêmes vins. — Garrette, 5, rue du Chemin-de-Fer.

HUILE - ALSACE - LORRAINE
Demander échantillon gratuit chez M. E. Garrette, 5, rue du Chemin-de-Fer, à NANTERRE (Seine).

Avis aux Commerçants

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Tout commerçant peut s'adresser au Bureau central, à la Bourse de commerce de Paris, rue du Louvre, lequel a pour but de le mettre en rapport avec les maisons de toutes natures dont il peut avoir besoin : Banque, Assurances, Escomptes, Prêts, Procès, Représentation, Renseignements, Contentieux, Brevets d'invention, etc., etc., et de le renseigner sur tout ce qui a rapport au commerce.

M^{re} & M^{me} PÉRARDEL
AGENCE DE

Vente et Location de Maisons
29, Boulevard du Couchant
NANTERRE

A LA BERGÈRE
Maison de Confiance fondée en 1884

M^{me} OUVRIER
CORSETIÈRE

Spécialité de Corsets sur Mesure
Articles orthopédiques en tous genres

33, rue du Chemin de Fer, 33
NANTERRE (Seine)

PRIX MODÉRÉS

Bachelet père
ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE & MARBRERIE
76, Rue du Chemin-de-Fer
NANTERRE

VÉRIFICATION GRATUITE

DES CONTRIBUTIONS, Patentes. — Contributions mobilière, chevaux et voitures. — Démarches gratuites en dégrèvements.

Transports. — Vérification gratuite des lettres de voitures.

Enregistrement. — Vérification et remboursement des sommes perçues en trop.

Douanes. — Vérification gratuite des quittances.

Réparations locatives. — Examen gratuit des Mémoires. La Société perçoit, comme honoraire, 30 0/0 des réductions obtenues. En cas de non réduction les clients ne doivent absolument rien.

Portes et Fenêtres. — Nous prions les clients de nous adresser copie, soit de leur bail, soit d'une de leurs quittances de loyer. Nous leur dirons, dans le plus bref délai, s'ils sont trop imposés comme portes et fenêtres. L'examen est absolument gratuit.

Mémoires-Factures. — Expertises de toutes sortes. (Entrepreneurs, Fournisseurs, etc.). Vérification gratuite avant paiement.

Frais d'avoués, agréés, notaires, huissiers, etc.

La Société perçoit comme honoraires, un tant pour cent sur les réductions obtenues.

En cas d'insuccès il n'est absolument rien dû

Ecrire ou s'adresser au Bureau central, à la Bourse de commerce de Paris, rue du Louvre.

G. A. BARON

Constructeur-Mécanicien
Médaille d'Or — Paris 1895

TRAVAUX DE PRÉCISION
Pièces de tours sur bois et sur tous métaux
Travail à façon

USINE A VAPEUR
Installation, neuf et entretien d'usines en tous genres
Bicyclettes et Fandems sur commande
Location

Réparation de Machines en tous genres

7, Rue du Chemin-de-Fer, 7
NANTERRE (Seine)

ON DEMANDE un Jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre la typographie. Le certificat d'études est indispensable. — Aux bureaux de l'imprimerie du journal. — On gagne de suite.

ON DEMANDE Jeune fille de 15 à 18 ans, pour servir de bonne à tout faire, chez un commerçant, 20 à 25 francs par mois. — S'adresser aux bureaux du journal.

EPURATION DE LITS DE PLUMES
et Nettoyage de Literie après décès
Nouveau Système de Machine à carder les Matelas
Spécialité de Matelas bordés
Fabrique et réparations de Sommiers en tous genres
Fourniture de Laine, Crins, Plumes et Duvets, Toile et Coutil

A. MELIN Fils
17, rue Saint-Germain, à NANTERRE (Seine)

Vente et Location de Literie, Tapisserie et Ébénisterie
Spécialité de Couvre-pieds piqués à la main

Maison MUFFAT-MUDRY
51, Rue du Chemin-de-Fer — NANTERRE
SPÉCIALITÉ D'HUILES & VINAIGRES de toutes espèces
SAVON BLANC DE MARSEILLE

USINE A GAZ DE RUEIL

PRIX DU COKE

Pris à l'usine	Rendu en cave	Livraison à domicile dans les 24 heures de la commande
N° 0 1 fr. 40	1 fr. 50	
N° 1 1 fr. 30	1 fr. 40	
N° 2 1 fr. 20	1 fr. 30	
Gréssillon 1 fr. 00	1 fr. 10	

Par 50 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 5 centimes.
Par 100 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 10 centimes.

Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie

Pour 1 bec et 1 fourneau, location mensuelle 1 fr. 25
Pour 3 becs et 1 fourneau, location mensuelle 1 fr. 50
NOTA. — La longueur développée du tuyautage ne devra pas comporter plus de trente mètres pour chaque installation.

En plus de ces locations, l'abonné n'a à payer chaque mois que le gaz consommé.

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE
Edmond HUBY
36, RUE DE SAINT-GERMAIN, A NANTERRE
fondée en 1869
SUCCESSALE
22, Rue de Maurepas, à RUEIL (S.-et-O.)

BILLETTS DE DÉCES en une heure
Depuis 5 francs le cent
BILLETTS DE MARIAGE
PAPIER ANGLAIS
Depuis 5 fr. le cent
Cartes de Visite, de Bal, de Meus et de Naissances
CARTES DE COMMERCE EN TOUTS GENRES

SPÉCIALITÉ D'AFFICHES et de Travaux pour la Publicité
JOURNAUX, BROCHURES, STATUTS
Compte-Rendus, Prospectus
PRIX-COURANTS, Programmes, CIRCULAIRES
FACTURES, REGISTRES, TÊTES DE LETTRES
ENVELOPPES
LIVRES A SOUCHE, MANDATS
Travaux de luxe en noir et couleurs
RELIURE & BROCHURE
PRIX EXTRÊMEMENT MODÉRÉS
Imp. E. HUBY, 36, rue St-Germain, à Nanterre, et 22, rue de Maurepas, à Rueil.

LA SITUATION

Rien n'est encore définitivement réglé entre les Turcs et les Grecs. Une chose est toutefois bien acquise, c'est que le sang n'est plus versé ni d'un côté ni de l'autre, et seule une révolution est à craindre à Athènes où la population est très montée contre le gouvernement. La façon dont cette guerre a été conduite fait maintenant connaître une telle imprévoyance, une si grande incapacité que le résultat n'aurait pas été meilleur si on avait volontairement voulu se faire battre.

Et pendant que les esprits s'échauffent, les diplomates délibèrent et multiplient leurs démarches auprès des Turcs et des Grecs ; en fin, une note collective a été remise mardi au Sultan en réponse à ses premières conditions de paix. Elle porte sur trois points :
1° Une nouvelle délimitation de la frontière thessalienne particulièrement sur les points qui n'ont jamais été nettement délimités jusqu'à présent.

2° Le principe du paiement d'une indemnité de guerre proportionnée aux ressources de la Grèce est acceptée sans fixer aucun chiffre.

3° Elle écarte la demande de suppression totale des capitulations, mais elle admet la discussion des quelques dispositions particulières dont l'application a pu donner lieu à des abus.

Voilà les grandes lignes tracées, le reste devient donc une pure question de détail.

Il est probable que la Turquie les acceptera car, nous le répétons, elle n'a demandé le plus que pour avoir le moins et nous en aurons peut-être fini avec ce long cauchemar qui dure depuis trop de temps.

Il s'est produit cette semaine un incident bien curieux, et sans précédent, croyons-nous. En réponse à un discours prononcé au Sénat, un juge d'instruction, M. Le Poit-

evin, qui avait été quelque peu mis sur la sellette, lui qui a l'habitude d'y assoir les autres, a pris sa plume magistrale et a à son tour houspillé les orateurs du Luxembourg, en ayant bien soin de communiquer sa missive aux journaux qui l'ont publiée quelques instants après qu'elle était parvenue aux mains de son destinataire. Ce nouveau genre de discussion a fortement ému les politiciens en général et les gens du Palais en particulier, on s'est même demandé si à l'instar des militaires, les juges n'avaient pas à solliciter hiérarchiquement l'autorisation de leurs chefs pour livrer leur prose à la publicité. On s'attendait en tout cas à une peine disciplinaire, à un retrait de l'instruction de Panama et à mille autres choses qui ne sont pas produites. On ne connaît pas même la réponse qu'à du faire M. Bérenger. En somme, petit pétard qui n'a pas fait long feu. Les malins prétendent que M. Le Poitevin n'a fait tout cela que pour arriver à se débarrasser de l'affaire de Panama dans laquelle il s'est trop avancé, ce serait un avortement absolu et dont il ne sait comment sortir. Seulement les malins se trompent quelquefois. Je ne me charge pas d'y aller voir.

La Chambre a commencé à discuter le projet de loi sur le renouvellement du privilège de la Banque de France. Deux forts beaux discours ont été prononcés par MM. Viviani et Jourdan. Nous dirons un autre jour ce que nous pensons du projet, le cadre de cette rubrique ne nous permet pas de l'examiner aujourd'hui.

Dimanche dernier les révolutionnaires ont fait, au Père-Lachaise, leur pèlerinage habituel. Il n'y a eu aucun incident notable. Aucun discours n'a été toléré et tout ce qui pouvait ressembler à une manifestation a été interdit. Il y a dix ans tout cela était permis. Ce qui prouve que nous n'avons nullement avancé et que, si cela continue, avec le ministère Mé-

line, un nouveau Seize-Mai deviendra possible, [et sera peut-être même préférable.]

E. CARPENTIER.

On lit dans la Tribune :

VIF INCIDENT

M. Genteur, maire de Suresnes et M. Féron, conseiller général

A la dernière séance du Conseil municipal de Suresnes, le vendredi 14 courant, un incident fut soulevé par M. Genteur, maire de Suresnes, mettant en cause M. Féron, conseiller général du canton de Puteaux.

La Tribune, tenant à écarter tout ce qui peut ressembler à des personnalités, a passé l'incident sous silence ; mais M. Féron, visé, répondant par un appel aux électeurs et provoquant une réunion publique pour le samedi 22 mai, nous n'avons plus aucune raison pour laisser l'incident de côté.

Le voici en entier : il est survenu à propos du renouvellement de la Commission scolaire.

(Tiens, tiens!... et mais...)

M. GENTEUR. — J'ai constaté que la directrice des écoles maternelles n'avait aucune classe à instruire, et que son service ne consiste qu'à diriger les cours et faire l'inspection de ses classes, et, à ce sujet j'ai une communication à faire au Conseil, M. Féron, conseiller général, visite les écoles sans jamais prévenir la Municipalité; souvent, il reste durant tout l'après-midi assis à côté d'une institutrice de son choix et à son goût, paralyisant ainsi l'éducation des élèves. Je trouve que M. Féron en prend beaucoup trop à son aise.

M. DIEDERICH. — M. Féron a trouvé le moyen de faire nommer des délégués cantonnaires, alors que les anciens n'ont pas encore donné leur démission, ce qui fait naturellement double emploi.

M. GENTEUR. — Que voulez-vous? il faut bien favoriser les amis!
Après quelques autres observations, le Conseil, à l'unanimité, approuve la justesse des observations de M. Genteur sur M. Féron.

D'autre part, voici l'extrait du compte rendu analytique communiqué à la presse par la Mairie :

La Gazette de Neuilly ne la trouvera certainement pas à son goût.

L'incident Genteur-Féron

M. Genteur donne communication de deux lettres, de style grossier, envoyées par M. Féron, les 6 et 17 mai 1897 :

« Ce que j'ai dit, c'est pour le bien de l'administration et c'est mon droit; pour M. Féron, je prie M. Diederich de bien vouloir lire ce que j'ai dit exactement, M. Féron a fait coller sur les murs des affiches blessantes pour l'administration. »

M. DIEDERICH. — Mais, il n'y a pas besoin de faire attention à son dire, s'il y a quelqu'un qui divague, c'est bien lui, car je crois qu'en divagation c'est Féron qui a le record.

M. GENTEUR. — J'ai dit que M. Féron, conseiller général abusait de son pouvoir. Nous parlions de la répartition de l'octroi de banlieue et je vous disais que nous n'avions rien obtenu ; que c'était du ressort du Conseil général et, par je ne sais quel diversion, je me suis trouvé à vous dire, empiétant sur la question, que les délégués cantonnaires nommés par M. Féron n'avaient même pas donné leur démission, qu'ils étaient déjà remplacés par d'autres ; que M. Féron protégéait une demoiselle Lebouleux, qu'il avait fait entrer à Suresnes comme suppléante et qui n'avait en sa possession aucun brevet ; malgré cela et toujours avec le même aplomb, elle avait formulé une demande pour être directrice, alors que ce sont des femmes qui ont quinze ans de service qui occupent ces emplois ; qu'enfin M. Féron passait à côté d'une institutrice de son choix des après-midi entières ; que ce n'était pas sa place et que la municipalité n'était pas consentante à cet état de chose. Considérant que ces paroles sont exactes, je vous prie, messieurs, de bien vouloir voter l'ordre du jour suivant :

Le Conseil, flétrissant M. Féron pour les injures portées contre la municipalité, reconnais exactes les paroles ci-dessus et approuve M. le Maire, considérant que les affaires démocratiques et l'intérêt de la commune doivent être traités avant toute affaire personnelle.

A l'unanimité moins deux voix, (MM. Gambier, Martineau), l'ordre du jour est voté.

Qu'en pense la Gazette!...

EXTRAIT DU Rapport de la Commission des Eaux

(Rapporteur : M. LE BOUVIER)

Concession de Fréminville
22, Rue du Chemin-de-Fer

En ce qui concerne les droits inhérents à la propriété de Mme de Fréminville, l'origine de cette concession, qui est ensuite devenue la concession Moreau dont il est parlé dans le traité de la compagnie des Eaux et qui aujourd'hui est appelée la concession Mary.

En 1760 les habitants de Nanterre ont fait faire à leurs frais des recherches d'eau au

moyen de tranchées, d'acqueducs, de regards et de fontaines dans lesquels ils ont réuni un assez grand volume d'eau, que par délibération du Conseil municipal en date du 30 pluviôse, an X, M. le Maire de Nanterre a été autorisé d'acquiescer du sieur Baillon, moyennant 2,400 fr., toute l'eau qui arrivait au ci-devant collège des Génovéfains, laquelle quantité d'eau avait été vendue à M. Baillon par M. Louis Aubert, auteur de Mme de Fréminville, par contrat devant M^e Million, notaire à Nanterre, du 28 pluviôse, an X.

Cette cession a été faite à la commune par acte passé devant M^e Million, notaire à Nanterre, du 2 germinal, an XI, avec condition de laisser couler à toujours le trop-plein, de l'aube de la fontaine de la rue du collège dans son terrain, appartenant à cette époque, à Mme de Fréminville. Cette vente par acte notarié a été approuvée par une loi.

Par la suite, voulant supprimer aussi cette fontaine, pour la remplacer par une fontaine à réservoir et à bouton; le Conseil municipal dans sa séance du 3 avril 1845, vota l'échange de ce trop-plein contre une quantité d'eau de 125 litres par 24 heures.

L'approbation préfectorale fut refusée à cette délibération comme elle l'avait été pour celle concernant la concession de Pongerville et pour les mêmes raisons.

Mais ici encore dans sa séance du 5 décembre 1845 le conseil municipal passa outre et prit une délibération par laquelle il accordait à Mme de Fréminville 125 litres d'eau par 24 heures.

Les conditions de cette concession ne sont pas tout à fait les mêmes que celles de la concession de Pongerville, ce n'est pas une concession gratuite faite à la propriété de Fréminville, mais une réserve faite par le vendeur, lors de l'achat par la commune de Nanterre de l'eau de source achetée au sieur Baillon, en somme, c'est une quantité d'eau que le vendeur n'a pas vendue par son acte notarié et que par conséquent la commune de Nanterre n'a pas achetée. Mais néanmoins il est entendu par l'acte de vente que la commune ne devait aucune indemnité dans le cas où la quantité d'eau ne serait pas fournie par cause de force majeure.

400 Kilomètres en Chemin de Fer à travers la Normandie
ET 10 HEURES AU BORD DE LA MER pour 6 francs

Hier, en passant dans mon train quotidien, près des Ateliers des Batignolles, j'ai remarqué sur une palissade une affiche peinte, toute flamboyante dans ses couleurs neuves, qui annonçait la reprise à partir du mois prochain des trains de plaisir à marche rapide que la Compagnie de l'Ouest organise tous les dimanches sur Dieppe, pendant l'été, à des prix invraisemblables de bon marché: 6 francs en troisième classe et 9 francs en deuxième classe, aller et retour, bien entendu.

J'ai fait ce petit voyage l'été dernier avec ma famille, car les habitants de la banlieue peuvent profiter de ces trains qui prennent et ramènent les voyageurs à Asnières, et je ne saurais trop engager les amateurs de plein air à le faire également, car j'ai encore le souvenir de la délicieuse journée que nous avons passée à Dieppe, sans dépenser plus que si nous avions été faire une banale promenade aux environs de Paris.

Partis le matin à six heures et demie, nous sommes arrivés à Dieppe à dix heures et demie par un temps splendide et, après avoir fait une abondante récolte de coquillages et de crabes (la mer était basse à notre arrivée), nous nous sommes mis en quête d'un restaurant et je dois dire que nous n'avons eu que l'embarras du choix.

En effet, les restaurants à prix réduits sont nombreux à Dieppe et, sous les Arcades de la Poissonnerie, où le hasard nous a conduits, nous avons fait deux bons repas, moyennant 3 fr. 75 (1 fr. 75 le déjeuner et 2 francs le dîner). J'ajouterais, pour ceux qui préfèrent emporter des victuailles, qu'il y trouveront facilement des établissements qui, pour l'achat du liquide, leur fourniront table, couvert et abri.

Après une après-midi entière passée soit sur les falaises du Château et du Poillet, soit sur la Plage, mais toujours en face de la mer, nous avons pris à huit heures et demie le train qui nous a ramenés à Asnières vers minuit un quart, un peu fatigué peut-être, mais apportant avec nous la vision de l'admirable panorama de Dieppe et un bon bain d'air salin qui réconforte.

Habitants de la banlieue, faites comme moi, profitez des trains de plaisir, allez à Dieppe passer un ou deux dimanches et vous en reviendrez charmés et mieux portants.

MISTIGRS.

Le premier train devant avoir lieu le 13 juin, nous ne saurions trop inviter nos lec-

teurs à retenir leurs places à l'avance car le nombre des voyageurs sera forcément limité. Après le 13 juin, il n'y aura plus de limite.

Dispense du fils aîné d'une famille de 7 enfants

La loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée dispense dans son article 21, paragraphe 3, le fils aîné d'une famille de sept enfants.

Cette dispense est-elle conférée au fils aîné d'une famille de huit enfants, nés d'un troisième mariage, alors que le père a eu d'une première union deux autres fils qui ont satisfait à la loi militaire à une époque antérieure à la promulgation de la loi susvisée?

Telle est la question qui vient de se poser devant le conseil de révision du canton de Vallon (Ardèche).

Grâce à l'intervention énergique du maire de Salavas en faveur de son administré, et malgré l'avis contraire de l'intendant militaire, la question a été résolue affirmativement, conformément d'ailleurs à un arrêté du Conseil d'Etat du 27 mars 1896.

Ces décisions répondent certainement à la pensée du législateur, qui a voulu favoriser les familles nombreuses et plus spécialement le père qui a eu le courage par ces temps de dépopulations, de fonder plusieurs foyers successifs, dont le dernier compte huit enfants.

Elles nous ont paru dignes d'être signalées, afin que les jeunes gens intéressés puissent en bénéficier, et former un recours devant le conseil d'Etat, si c'était nécessaire.

Union des Commerçants et Industriels DE NANTERRE

Cette société s'est réunie mercredi dernier ainsi que nous avons annoncé. Sur la demande du Comité, l'assemblée a voté une somme de 300 francs, maximum, qui, ajoutée à celle de 100 francs, votée par l'Union vélocipédique Nanterrienne, servira à couvrir les frais d'une fête vélocipédique qui aura lieu le deuxième dimanche de la fête et dont nous donnerons le programme dans notre prochain numéro.

L'abondance des matières nous oblige à ne pas développer aujourd'hui une excellente proposition faite par M. Cauchois, nous y reviendrons dans quelques temps.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES HONORAIRES DES SAPEURS-POMPIERS

L'Assemblée générale des membres honoraires des Sapeurs-Pompiers a eu lieu à la mairie, le dimanche 23 mai, sous la présidence de M. Marin, trésorier.

Étaient présents: MM. Marin, Caroni, Diehly, Delahaye Denis, Gautier, Cellier J.-B., membres du Comité.

MM. Aunis, Vannier, Etévenard, Hubert, Delahaye, Raisin, Blocquaux, Décamus, Gauss, Naulot, Bizot, Rotty, Guérin, Lavault, Rochat, Cassier, Chérat-de Courcy.

L'ordre du jour appelle: 1° Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, lequel est approuvé à l'unanimité.

2° Approbation par l'assemblée générale des comptes pour l'exercice 1896, déjà approuvé par le Comité dans sa séance du 4 mai.

A l'unanimité ces comptes sont approuvés et l'excédent de recettes fixé à 388 fr. 20 plus un livret de Caisse d'épargne de 1,100 fr.

3° Election de deux membres du Comité en remplacement de MM. Caroni et Delahaye Denis, membres sortants rééligibles.

Ces messieurs sont réélus par acclamation.

Dames Françaises

La prochaine conférence aura lieu le vendredi 4 juin à 8 h. 1/2 du soir. Elle sera faite par le Dr Caire, sujet: *Du rôle de la femme au chevet du malade. Exercices pratiques: application d'un appareil pour fracture de l'avant-bras.*

LA NANTERRIENNE

La société de gymnastique La Nanterrienne a présenté aux concours de l'Association de la Seine qui ont eu lieu dimanche dernier dans le gymnase Voltaire et Chaptal, plusieurs de ses gymnastes dans différentes divisions.

Ce sont MM. Fahy Eugène, en division supérieure, Henri Gustal, en 1^{re} division, Morolle Saintier, Vincent, Hendrich Drouin en 2^e division, Rode Etienne Chauhier Cochard en 3^e division.

Les résultats de ces divers concours ne seront connus que le 20 juin lors de la Fête des Tuileries à laquelle M. le Président de la République doit assister.

La Nanterrienne sera également représentée aujourd'hui dimanche à la fête militaire organisée par la Fraternelle de Saint-Germain-en-Laye.

Les gymnastes, Vincent, Etienne et Gastal seront les représentants de la société aux championnats de course et de saut qui auront lieu à cette occasion.

Le Secrétaire, A. CARONI

FÊTE DE NANTERRE

LES DIMANCHES 6, LUNDI 7, JEUDI 10 ET DIMANCHE 13 JUIN 1897

Le samedi 5 juin, à 9 heures du soir, annonce de la fête par 12 bombes lancées sur la place de la Mairie.

Pendant les jours de fête: Eclairage à l'acétylène d'une partie de la place de la fête.

Le dimanche 6 juin, jour de la Pentecôte, Couronnement d'une Rosière, avec les concours des sapeurs-pompiers, de l'Etoile de Rueil, de la Nanterrienne, de la Fraternelle, de l'Union des Commerçants de Nanterre, de la 72^e section du Sous-Quotidien et d'une délégation des sauveteurs-ambulanciers, dont le poste de secours sera établi sur la place de la Fête, n° 5.

A 1 h. 1/2, rendez-vous à la mairie, remise des bijoux à la rosière.

A 3 heures, cérémonie religieuse à l'église — couronnement.

A 3 h. 1/2, cérémonie civile à la mairie — remise du diplôme — allocution. Concert sous la direction de M. Géon.

Nota. — On peut se procurer des billets, à la mairie, et le jour même à l'entrée de la mairie et de l'église, à partir de 1 heure. Prix 1 franc.

Brillante fête sur la place et sous le bel ombrage des boulevards.

Théâtres, jeux de toutes sortes, marchands forains, etc. — Brillantes illuminations. — Grand Bal Willis, musique à grand orchestre.

Le lundi 7 juin, à 2 h. au square de la Gare, grand concert par l'harmonie de la Gare, sous la direction de M. Thomas.

A 3 heures, sous la tente du bal, grand bal d'enfants, avec distribution de jouets.

Le soir, bal de nuit — nouvelles illuminations.

Le même jour, un autre mendiant, également en état d'ivresse faisait du scandale dans la rue de l'Hôtel-de-Ville, il a été retrouvé son collègue au violon.

Un homme prévenu en vaut deux

Il y a des milliers de personnes qui sans être sérieusement malade, peuvent dire qu'elles ne sont jamais bien portantes. Elles sont délicates, maigres, pâles, et on dirait qu'elles ne tiennent debout que par un effort d'énergie anormal. Si on pouvait les voir nues, on pourrait constater plusieurs défauts nuisibles dans leur développement physique, et un simple regard révèle l'histoire d'une nature dont les forces vitales tombent en ruine.

Cette oscillation entre la santé et la maladie est bien la caractéristique de cette fin de siècle si mouvementée qui provoque une terrible tension des facultés mentales et physiques.

Ne serait-il pas plus sage de se prémunir à temps en s'approvisionnant de forces vitales pour lutter?

Vous pouvez vous en approvisionner par l'usage de l'Emulsion Scott; cette préparation à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude est de tous les aliments réparateurs celui qui les possède au plus haut degré. Les phisiques acquiescent de nouvelles forces, les anémies du sang riche, et les affaiblis et épuisés une nouvelle période de vie. Lorsqu'on est convalescent de maladies graves ou d'accidents, ce grand remède reconstituant rend fort et vigoureux en très peu de temps.

L'Emulsion Scott est connue dans le monde entier comme le meilleur remède dans les premières périodes de la phthisie, la scrofule, le rachitisme et l'anémie.

En vente chez J. Delouche, pharmacien 2, place Vendôme, Paris et toutes pharmacies. — 5 fr. 50 le flacon; 3 fr. le demi.

Nouvelles à la Main

Pensées d'un pédicure: Que de femmes ont souhaité me voir à leurs pieds! Que d'hommes m'ont réclamé à cors et à cris! Je n'appartiens pas aux pompes funèbres, et pourtant je fais sans cesse la levée des cors.

Au palais de justice: — Accusé, on a sur vous les plus mauvais renseignements. — Par exemple! — Le commissaire de police du quartier Rochechouart vous a fait ramasser dix-sept fois dans le même mois. — Ça prouve une chose. — Laquelle? — C'est que je suis fidèle à mon poste.

RECETTES UTILES

Pour conserver plus longtemps les tapis qui recouvrent les parquets, pour maintenir leur fraîcheur, une fois par mois, avant de les balayer, on les soupoudrera de farine de froment et d'un peu de sel, qui seront emportés avec la poussière et tout ce qui est à enlever du tapis.

Une chose peu connue est la méthode « parisienne » de nettoyer la soie noire. La soie doit être préalablement brossée avec un drap.

On la pose ensuite à plat sur une planche ou sur une table et on la mouille avec du café chaud.

Ce café doit être d'abord filtré dans une mousseline afin qu'il ne contienne aucune trace de marc.

La soie est ainsi nettoyée à « l'endroit », sur le revers, mais on la repasse ensuite sur le « revers » en la recouvrant d'un papier.

Jeudi 10 juin 8 h. soir, sous la tente du bal

Représentation de bienfaisance, sous le patronage de la municipalité. Rien des Agences, vaudeville en 1 acte de M. Edmond Mize; *Niniche*, opérette en 3 actes de MM. Alfred Hennequin et Albert Millaud, musique de M. Boulard.

Le dimanche 13 juin, à 8 heures du matin, Tir à l'arme de guerre, avec prix, pour les Sapeurs-Pompiers.

A 2 heures de l'après-midi, sur le boulevard du Midi: Jeux divers, avec prix, pour les demoiselles et les jeunes gens de la ville.

A 3 heures, sur l'Avenue de Rueil: Fête Vélocipédique, organisée par « l'Union des Commerçants » de Nanterre.

A 4 h. 1/2, place Saint-Denis: Ascension du ballon l'Union, monté par M. Emile Saint-Aubin, élève de M. Lachambre. — Pendant les jeux et le gonflement du ballon, Concert par l'Etoile de Rueil, sous la direction de M. Walter.

A 9 h. 1/2 du soir, place de la Boule, Feu d'artifice, par M. Balossier. — Nouvelles et brillantes illuminations. — Grand bal de nuit.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Dubaut, Robert, rue du Quignon, 21; Rousselet, Jean, rue du Chemin-de-Fer, 32; Veaugois, Gustave, route de Paris, 64.

Publications. — M. Parmentier, à Nanterre, et Mlle Bracq, à Paris; M. Le Guennan, à Nanterre, et Mlle Gauthier, à Ivry (Seine); M. Goossens, et Mlle Draberq, à Bezons (S.-et-O.).

Décès. — Enfant Brehm, André, 10 mois, route de Cherbourg, 37; M. Lainé, 48 ans, rue de Saint-Germain, 10; enfant Gérard, 1 an, cour Saint-Germain; enfant Maillet, 6 ans 1/2, route de Paris, 6; M. Cuntz, 58 ans, place du Martray, 3.

ECHOS

Rueil

Voleurs retrouvés

Au mois de janvier dernier il avait été volé, sur la route de Nanterre, deux paquets de linge au préjudice de M. S... blanchisseur, qui a dû payer à ses clients 800 francs pour la valeur des objets dérobés.

Il y a quelques jours une blanchisseuse travaillant chez M. S..., apportait un paquet de chiffons à blanchir et dans ces chiffons M. S... reconnut un objet portant la marque d'une partie des objets qui lui avaient été volés. Une perquisition fut faite par les soins de la gendarmerie chez cette ouvrière et on y trouva plusieurs objets marqués au chiffre des deux personnes à qui le linge avait appartenu.

Cette ouvrière, en présence de cette constatation, aurait paru-il avoué que les deux paniers de linge avaient été volés par le nommé D... avec lequel elle vivait, aidé par un sieur G... de Nanterre, qui n'est pas en odeur de sainteté dans cette commune. Elle aurait même ajouté que ces deux hommes avaient commis un grand nombre d'autres vols, particulièrement de poules et de lapins.

L'enquête ouverte dévoila la vérité de ces affirmations et ces deux individus furent, très probablement, un gros compte à rendre à la justice.

LA SEMAINE ASTRONOMIQUE

Aujourd'hui, DIMANCHE 30 MAI 1897, 150^e jour de l'année. — Lever du soleil à 4 h. 5 m.; coucher du soleil à 7 h. 50 m. — Lever de la lune à 2 h. 52 m. m.; coucher de la lune à 7 h. 27 m. s. — 29^e jour de la lune.

LUNDI 31, 151^e jour. — Lever du soleil à 4 h. 4 m. matin, coucher à 7 h. 51 m. — Lever de la lune à 3 h. 26 m. m.; coucher à 8 h. 28 m. s. 30^e jour de la lune, nouvelle à 0 h. 35 m. s.

MARDI 1^{er} juin. — 152^e jour. — Lever du soleil à 4 h. 3 m., coucher à 7 h. 52 m. — Lever de la lune à 9 h. m., coucher à 1 h. 20 m. s. 1^{er} jour de la lune.

MERCREDI 2. — 153^e jour. — Lever du soleil à 4 h. 3 m., coucher à 7 h. 53 m. — Lever de la lune à 5 h. 2 m. m., coucher à 10 h. 4 m. s., 2^e jour de la lune.

JEUDI 3. — 154^e jour. — Lever du soleil à 4 h. 2 m., coucher à 7 h. 54 m. — Lever de la lune à 6 h. 5 m. m., coucher à 10 h. 38 m. s., 3^e jour de la lune.

VENDREDI 4. — 155^e jour. — Lever du soleil à 4 h. 1 m., coucher à 7 h. 55 m. — Lever de la lune à 8 h. 27 m. m., coucher à 11 h. 5 s., 4^e jour de la lune.

SAMEDI 5. — 156^e jour. — Lever du soleil à 4 h. m., coucher à 7 h. 56 m., lever de la lune à 8 h. 27 m. m., coucher à 11 h. 27 m. s., 5^e jour de la lune.

Jusqu'au 22 juin les jours croissent de 5 m. le matin et de 13 le soir.

Charité bien mal placée

Samedi dernier la police a dû aller chercher dans l'Eglise, un ivrogne nommé M. qui vit de la charité publique, qui s'était couché dans ce lieu et refusait de s'en aller il a été déposé au violon où il a pu cuver sa boisson à son aise.

Une correction trop vive

Dimanche dernier un vélocipédiste qui passait boulevard Solferino, a signalé au commissaire de police une mère qui prétendait-il, battait son enfant d'une façon cruelle.

Le commissaire a ouvert une enquête qui n'est pas encore close.

Ivrogne récalcitrant

Un individu pris d'alcool et rendu furieux faisait ludi un grand scandale dans la rue de Versailles; il insultait et frappait tout le monde, même le cantonnier qui ne lui disait rien. La gendarmerie et la police sont arrivées. Mais le gaillard offrit une résistance des plus opiniâtres. On dut le ficeler et le jeter comme un paquet dans une voiture qui le mena à la gendarmerie, où un sérieux procès-verbal a été dressé contre lui.

Le Vésinet

La municipalité du Vésinet avait organisé un concours de pompes, et cette charmante localité était toute parée d'arcs de triomphe et de drapeaux pour recevoir les trente-huit compagnies qui ont pris part aux exercices.

Après la réception des pompiers en un vin d'honneur, ont eu lieu successivement des examens théoriques pour officiers et sous-officiers, et des manœuvres d'ambulance. Ensuite, M. Drevet, maire du Vésinet, a remis un nouveau drapeau à la subdivision de cette commune.

A deux heures, les compagnies ont exécuté un défilé fort réussi et se sont rendues sur le terrain du concours. Pendant les mouvements auxquels assistaient M. Berteaux, député, et de nombreuses notabilités, la Société musicale du Pœq a donné un concert très applaudi.

La distribution des récompenses a eu lieu à six heures et demie.

Le premier prix d'honneur du concours de stratégie pour officiers a été décerné à MM. Cauvé, de la compagnie de Montesson, et Delauzanne, de la compagnie d'Acy-en-Mulotien (Oise), et pour les sous-officiers à MM. Devin, de Port-Marly, et Trubert, de Poissy.

Le premier prix de matériel (excellence) a été décerné à la compagnie de Bois-Colombes; le premier prix de tenue (excellence) à la compagnie de Montesson; le prix d'honneur de manœuvres, aux compagnies d'Acy-en-Mulotien et de Mondeville; le prix d'honneur de théorie, à M. Chartier de Bois-Colombes.

Un banquet présidé par M. Berteaux, député, a eu lieu ensuite à huit heures. La fête s'est terminée par une retraite aux flambeaux organisée par les compagnies de pompiers, et par de brillantes illuminations.

Abondance des matières nous oblige, à notre grand regret, à remettre à la semaine prochaine, le Compte-rendu de la Chambre des Députés où M. Berteaux a prononcé un excellent discours sur l'assainissement de la Seine.

Compagnie du Tramway à vapeur de Paris à Saint-Germain

SERVICE DES TRAINS

du 11 Avril 1897 au 2 Novembre inclus

Départ de Paris-Etoile pour Nanterre: à 6 h. 45' matin, et à partir de 7 h. 45' matin, deux départs par heure, à l'heure 45, et à l'heure 15', jusqu'à 11 h. 45 m., du soir. — Départ de Nanterre pour Paris-Etoile: à 6 h. 51' matin, 7 h. 51 m. matin, et à partir de 8 h. 51' matin, deux départs par heure, à l'heure 51, et à l'heure 21, jusqu'à 11 h. 21 m. du soir.

L'Imprimeur-gérant: E. HUBY.

ANNONCES & AVIS DIVERS

Vente au Palais, à IMMEUBLE PUTEAUX (Seine) 10, rue du Moulin. — Mise à Prix 4434 fr. — S'adresser à M^e THEILLIER, avoué à Paris, 30, Quai du Louvre. — DEPAUX-DUMESNIL, avoué et BOURGOIN, notaire à Nanterre.

M^e & M^e PÉRARDEL

AGENCE DE Vente et Location de Maisons

29, Boulevard du Couchant NANTERRE

A LA BERGÈRE

Maison de Confiance fondée en 1881

M^e OUVRIER

CORSETIÈRE

Spécialité de Corsets sur Mesure

Articles orthopédiques en tous genres

33, rue du Chemin de Fer, 33 NANTERRE (Seine)

PRIX MODÉRÉS

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

la Fraternelle

Parisienne

10% au moins meilleur marché que toutes les autres Compagnies

EXPLOSION DU GAZ & DE LA FOUDE

GRATUITEMENT

S'adresser à M. G. GASTAL

16, Rue Fernando — NANTERRE

VINS NATURELS. — Les personnes qui croient ne pas pouvoir se procurer du bon vin à Nanterre, sont dans l'erreur, pour ma part, je peux leur assurer que tous les vins que je vends au n° 5 de la rue du Chemin-de-Fer, au litre et en fûts, sont de provenance directe des propriétaires, et, par conséquent naturels. Il s'en trouve pour tous les goûts et pour toutes les bourses, depuis 60 fr. la pièce jusqu'aux prix les plus élevés, les meilleurs crus de Carthage, Bordeaux, Bourgogne et du Midi. Le grand succès qu'obtient ma maison vient de ce qu'elle livre toujours les mêmes vins. — Garrette, 5, rue du Chemin-de-Fer.